3è Colloque Jeunes Chercheurs sur la privation de liberté (Paris, mars 2016)

Privation de liberté

L'UMR de droit comparé de l'Université Paris 1, le Centre de recherches psychanalyse, médecine et société de l'Université Paris 7, le Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit de l'Université de Caen Basse-Normandie, organisent à Paris les **11 et 12 mars 2016** le 3e colloque « jeunes chercheurs » sur la privation de liberté. Cette initiative scientifique, dont les premiers actes se sont déroulés en 2012 et 2014, a pris appui sur le séminaire mensuel de recherche *« Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines »*, animé par Pierre V. Tournier, entre 2007 et 2015.

Ce colloque offre l'opportunité à des étudiants en master 2, doctorants ou jeunes docteurs ainsi qu'à de jeunes professionnels de présenter leurs travaux de recherche devant un public composé de leurs pairs et leurs ainés. Défini par un « champ de recherche », la privation de liberté, ce colloque est naturellement ouvert à toutes l**es disciplines scientifiques concernées** : anthropologie, architecture, démographie pénale, droit, économie, ethnologie, géographie, histoire, médecine, philosophie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, sciences du psychisme, sciences politiques, sociologie.

Le champ couvert est le champ de compétence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté : locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie, les cellules de dégrisement, les cellules de retenue des douanes, les dépôts des Palais de Justice, les centres éducatifs fermés pour les mineurs délinquants (CEF), les établissements pénitentiaires, les lieux destinés à la prise en charge médicale des personnes privées de liberté, et en particulier les secteurs psychiatriques des centres hospitaliers (internement psychiatrique), l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, le centre socio-médico-judiciaire de sûreté (Fresnes), les centres et locaux de rétention administrative, zones d'attente des ports, aéroports et gares.

Toutes les thématiques classiques ou nouvelles sont concernées. Les communications peuvent être également centrées sur des questions théoriques et /ou méthodologiques. Elles peuvent porter sur la

France ou sur un autre pays (le « ou » étant non exclusif). « Jeunes chercheurs » et « jeunes professionnels étrangers » sont, bien évidemment, tout aussi concernés que les français.

Les « jeunes chercheurs » (et « jeunes professionnels ») intéressés sont invités à remplir une fiche de proposition de communication (voir fiche jointe) et à l'envoyer avant **le 15 juin 2015** (à : colloquejeuneschercheurs2016@gmail.com).

Ne pourront présenter une communication que les étudiants en master 2 (2014-2015), les doctorants, les docteurs ayant soutenu leur thèse après le 1er janvier 2014, les élèves en cours de formation initiale dans les écoles d'application (ENAP, ENM, ENPJJ, ENSOP, EOGN, etc.) ou les professionnels en fonction depuis le 1er janvier 2014.

Les propositions seront examinées par un comité d'organisation constitué de Lucie Bony (Docteure en géographie, ATER à l'Université Paris 12), Christian Chevandier (Professeur à l'Université du Havre), Pascal Decarpes (chargé de recherche à l´institut de droit pénal et de criminologie de l'Université de Berne, Suisse), Isabelle Fouchard (Chargée de recherche au CNRS et contrôleur des lieux de privation de liberté), Eric Kania (Docteur en médecine, psychiatre), Jean-Manuel Larralde (Professeur à l'Université de Caen), Benjamin Lévy (Doctorant à l'Université Paris 7), Oliver Milhaud (Maître de conférences à l'Université Paris 4), Anne Simon (Maître de conférences à l'Université Paris 1), Caroline Touraut (Chargée d'études à la Direction de l'administration pénitentiaire), Livia Velpry (Maître de conférences en sociologie à l'Université Paris 8) (1)

Les « jeunes chercheurs » (et « jeunes professionnels ») dont la proposition aura été retenue en seront informés mi **juillet 2015**. Ils devront remettre le texte de leur communication avant **fin novembre 2015** afin que nous puissions les faire parvenir aux commentateurs des séances.

Le colloque sera gratuit et ouvert à toutes et à tous (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, acteurs de la sécurité, de la justice et du soin, élus, militants syndicaux, associatifs et politiques, etc.).

Paris, le 13 mars 2015,

Pour le comité d'organisation,

Anne Simon	**Jean-Manuel Larralde**	**Benjamin Lévy**
Maître de conférences	Professeur à	Doctorant
à l'Université Paris 1	l'Université de Caen Basse-Normandie	à l'Université Paris7

(1) Ne pouvant pas être juges et parties, les membres du comité ne pourront pas présenter de communications. Pour qu'une proposition soit acceptée, il faudra qu'elle le soit par les trois enseignants et/ou chercheurs du comité ainsi que par au moins 2 autres membres du comité.